



BP 43670 • 54097 Nancy cedex  
Tel : +33 (0)6 25 40 59 21  
Courriel : [info@ant-france.eu](mailto:info@ant-france.eu) – site internet : [www.ant-france.eu](http://www.ant-france.eu)

Membre de la Fédération LGBT Membre titulaire du Collectif LGBT Lorraine • Membre de TGEU

## Communiqué de presse du 16 novembre 2014

*Ville de Mexico  
Personnes transgenres  
Changement d'état civil  
Gouvernement français*

***La ville de Mexico adopte le changement d'état civil libre et gratuit pour les personnes transgenres.***

**En France ? C'est la stérilisation et les discriminations... Silence, il n'y a rien à voir !**

L'année 2014 est ponctuée par d'excellentes nouvelles concernant les droits des personnes transgenres, sinon en France, du moins dans le monde : après le Danemark en juin dernier, c'est la ville de Mexico qui a voté une loi entérinant le changement d'état civil libre et gratuit pour cette population.

À une semaine de la journée du Transgender Day of Remembrance (TDoR : Journée du souvenir transgenre), le 20 novembre, c'est un message fort et clair qui vient d'être envoyé au reste du monde. Voté sans qu'aucune voix ne s'y oppose (42 voix pour, 0 contre et 6 abstentions), ce texte de loi ne soumet plus à des conditions médicales ou judiciaire le changement d'état civil, avancée majeure pour lutter contre les violences et discriminations subies par la population transgenre.

**Le gouvernement Hollande frileux face aux réactionnaires et religieux fondamentalistes.**

En France, c'est l'immobilisme dédaigneux du gouvernement. À l'initiative de parlementaires, des propositions de loi essentielles sur cette question fondamentale pour les personnes transgenres, ont été élaborées afin d'y pallier, mais sans concertation avec les associations. Malheureusement, il en ressort des textes légalisant une judiciarisation et une médicalisation rampante de la procédure de changement d'état civil.

Que ce soit la proposition de loi de la sénatrice Esther Benbassa (EELV) rendue publique en avril 2014 ou le texte écrit par des députés du groupe socialiste de l'Assemblée nationale (Mr Binet, Mme Crozon et Mme Delauney) dévoilé par notre association en octobre de la même année, ces textes anachroniques sont complètement dépassés au regard de ce qui se passe désormais dans plusieurs pays.

Si l'Argentine, le Danemark et maintenant la ville de Mexico regardent l'avenir avec confiance, la France et ses gouvernements successifs, faisant de plus en plus le dos rond aux partisans réactionnaires homophobes et transphobes de la MPT et de sa trainée de mouvements religieux intégristes, restent ancrées dans une vision passéiste.

L'Association nationale transgenre s'inquiète ainsi de voir la parole publique surfer sur les courants haineux pour s'accaparer des électeurs en promettant un avenir sombre aux personnes LGBT, les maintenant en tant que citoyens de seconde zone et tentant de remettre aux calendes grecques une loi progressiste et moderne ouvrant le changement d'état civil libre et gratuit aux personnes transgenres. Dans ce contexte, des politiciens issus du passé continuent à refuser l'ouverture de la PMA aux lesbiennes et aux femmes hétérosexuelles célibataires, sans parler des démagogues qui veulent revenir sur la loi ouvrant le mariage et la filiation pour les couples de même sexe !

**Association nationale transgenre**

Association loi de 1901 • enregistrée à la préfecture de Meurthe et Moselle sous le n° W543003345  
SIRET 530 483 734 00014 • Non soumise à la TVA (article 293B du CGI)

**La République ne peut continuer de refuser l'égalité des droits à une partie importante de sa population !**

Il est temps désormais pour la France de renverser la vapeur concernant les avancées sociétales. Plus que la renommée désormais usurpée de pays des lumières et des droits de l'Homme, c'est la vie, le bien être et l'accès à l'égalité des droits de plusieurs centaines de milliers de personnes transgenres et de leurs proches qui sont sur la balance républicaine.

Ministres, parlementaires, faites en sorte que cette population ne reste pas une fois de plus oubliée par la République, ouvrez le changement d'état civil aux personnes transgenres sans obligation de fournir une preuve de stérilisation auprès d'un Tribunal. Prenez exemple sur l'Argentine, le Danemark ou la ville de Mexico dans le respect de la Résolution 1728 du Conseil de l'Europe et du texte international de référence « Les Principes de Jogjakarta, principes sur l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre ».

Pour l'Association Nationale Transgenre,  
Delphine Ravisé-Giard  
Porte-parole

Mail : [porte.parole@ant-france.eu](mailto:porte.parole@ant-france.eu)

Mobile : +33 (0)6 11 63 48 00

Site Internet : [www.ant-france.eu](http://www.ant-france.eu)

**Association nationale transgenre**

Association loi de 1901 • enregistrée à la préfecture de Meurthe et Moselle sous le n° W543003345  
SIRET 530 483 734 00014 • Non soumise à la TVA (article 293B du CGI)